

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 3 décembre 2018 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6

Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5 est absent avec motif.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2018;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 9- Entretien d'hiver – Cour de l'Édifice municipal;
- 10- Conformité sur les mesures d'urgence;
- 11- IHV (internet haute vitesse) résolution;
- 12- Fond local de solidarité – CLD du Haut St-François (résolution)
- 13- Subvention Amélioration du réseau routier;
- 14- Nommer le maire suppléant - 2019;
- 15- Nommer le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton - 2019;
- 16- Nommer les comités – 2019;
- 17- Demande pour pose d'un ponceau chemin Grapes;
- 18- Varia ouvert;
- 19- Période de questions;
- 20- Fin de la séance.

2018-115 Résolution no 2018-115

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 décembre 2018 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018

2018-116 Résolution no 2018-116

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Duveau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2018 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2018-12-03 été remise aux membres du conseil.

2018-117 Résolution no 2018-117

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la correspondance 2018-12-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- Fondation Pauline Beaudry – Invitation au spectacle-bénéfique donne par Alain Choquette le 7 février 2019 à Weedon.

2- Ville de Mirabel - Appel à soutenir les Cercles de fermières du Québec.

3- MRC du Haut-Saint-François - Demande de formation adaptée à l'élection à la préfecture au suffrage universel.

2018-118 Résolution no 2018-118

CONSIDÉRANT l'appui demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture d'une MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210-29-2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT que les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en oeuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Martha Lévesque, appuyé par le conseiller Germain Boutin,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Newport demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir des 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'Élection du préfet au suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

4- Chambre de Commerce du HSF - Brunch des Élus au coût de 25\$ qui aura lieu le 20 janvier à 10H00 à St-Isidore de Clifton (RSVP)

5- St-Marc-du-Lac-Long - Demande d'appui pour la survie des écoles des villages ruraux du Québec.

2018-119 Résolution no 2018-119

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, et résolu unanimement :

D'Appuyer la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long dans la démarche visant à assurer la survie des dernières écoles des villages ruraux du Québec.

ADOPTÉE

6- Centre de santé de Cookshire - Invitation au 4 à 7 Noël au Château suivi d'un concert de musique à l'Église Trinity de Cookshire samedi le 8 décembre, coût 120\$ par personne. Monsieur le maire donne l'explication du service dans rendez-vous qui sera offert.

2018-120 Résolution no 2018-120

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu de remettre un don de \$50.00 au Centre de santé de Cookshire.

ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2018-11-30 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

23	Journal le Haut-Saint-François (Avis public déro.zonage)	172.19 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 283.59 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François (téléphonie)	286.35 \$
32	Nielsens et fils garage (Essence)	189.00 \$
33	Fonds information sur le territoire	35.35 \$
62	Wolters Kluwer Québec Ltée (lois municipale)	700.35 \$
65	Scie à chaine C. Carrier inc. (carburateur pôle saw)	166.09 \$
247	Poste canada (Timbres année 2019)	977.29 \$
252	Ian Mc Burney (Communication, membrane, blocs.)	43.45 \$
256	Scalabrini et fils inc. (service de grader)	827.82 \$

257	Régie du Haut-Saint-François & Sherbrooke (Déchets)	864.23 \$
292	Geneviève Lussier (Site Web)	125.00 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressource)	460.38 \$
404	Location Cookshire inc.(Roul. Compacteur)	613.90 \$
480	Ferme S.D. & S Taylor farm inc.(Déneigement)	46 061.12 \$
501	Laurie Brazel (Concierge novembre 2018)	300.00 \$
502	Garage Alain Bissonnette (Service Camion)	846.50 \$
536	Dallaire médical inc. (Kit batterie défibrillateur)	143.72 \$
537	Environnement routier NRJ inc. (poteaux St-Mathias)	3 391.76 \$
	Hydro Québec	175.66 \$
	Remise de novembre 2018	1 437.73 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	62 101.48 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil d'octobre 2018	2 838.04 \$
	Salaire de novembre 2018	7 484.75 \$
516	Karl Blais (Cabanon toiture)	450.00 \$
	Mise aux normes installation septique	1 500.00 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	12 272.79 \$
	GRAND TOTAL	74 374.27 \$

Factures supplémentaires

9	Infotech (Réparation de base de données)	68.98 \$
3	Anne Marie Yeates Dubeau (RemboursementThé de Noël)	96.65 \$
450	CST Canada Co (diesel tracteur)	111.81 \$
510	Réjeanne Vachon (Activité Thé de Noël)	200.00 \$
	TOTAL	477.44 \$
	TOTAL	74 851.71 \$

2018-121 Résolution no 2018-121

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

La conseillère Désindes et Yeates Dubeau donnent un compte rendu des activités.

Le conseiller Bowker donne son compte rendu de l'agglomération.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de novembre 2018.

Aussi le procès-verbal du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) tenue le 21 novembre dernier est remis à tous.

PROCÈS VERBAL DU CCU

Rencontre du CCU le 21 novembre 2018 à 13 :00 hres

sont présents; M. Lionel Roy, maire
M. Germain Boutin, conseiller
M. Timothy Morrison, conseiller
M. Robert Burns, citoyen
M. Denis Palmer, citoyen

Dérogation mineure #2018-11-01-

La demande est déposée par la Ferme Porcine Régionale située au 1024 route 108 à Newport concernant les distances séparatrices entre son établissement de production et deux résidences voisines. La distance requise par la réglementation est de 351,8 mètres.

Selon le document déposé :
La résidence du **990 route 108, Cookshire**, est située à 338 mètres soit 13,8 mètres en moins.
La résidence du **9 route 214, Bury**, est située à 326 mètres soit 25,8 mètres en moins.

Les membres du CCU considèrent la demande incomplète, il manque le calcul, selon le paramètre "H" Vent dominant.
La séance est donc reportée en attente des documents afin de compléter la demande et un nouvel avis public devra être publié, tenant compte des documents finaux soumis.

Levée de l'assemblée 14:45 hres
Luc Deslongchamps, Inspecteur en bâtiment

La propriétaire voisine du 1024 route 108 demande des explications concernant la demande de Ferme Porcine. Monsieur le Maire répond et l'informe qu'elle avisé des actions à venir.

8.3) inspecteur en voirie

Le conseil prend note du rapport.

8.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le procès-verbal n'a pas été déposé.

9) Entretien d'hiver – Cour de l'Édifice municipal

La directrice générale informe que Monsieur Boutin a revu l'offre et demande 1 500.\$ au lieu de 1 600.\$

2018-122 Résolution no 2018-122

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que Fernand Boutin ayant offert le service à 1 500.\$ pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2018-2019 soit acceptée et le paiement afférent sera payé en deux versements égaux de 750.\$ en janvier et en mars 2019.

ADOPTÉE

10) Conformité sur les mesures d'urgences

La directrice générale informe que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre entrera en vigueur le 9 novembre 2019. Et, pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile, qui est une responsabilité d'une municipalité local, un programme d'aide financière dans le soutien des actions de préparation aux sinistres afin de respecter le règlement est offert par l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

2018-123 Résolution no 2018-123

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, Et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 000\$;

QUE la municipalité autorise Lise Houle, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient son exacts.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

2018-124 Résolution no 2018-124

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux

sinistres;

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, Et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la ville locale de Cookshire-Eaton pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Lise Houle, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient son exacts.

ADOPTÉE

11) IHV (Internet haute vitesse) résolution

Monsieur le Maire donne l'information sur les modifications apportées à l'entente.

2018-125

Résolution no 2018-125

Attendu que la municipalité a adopté en date du 30 septembre 2009 la résolution 2009-141 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

Attendu que cette entente intermunicipale a été modifiée en 2017 pour prévoir la possibilité que la MRC puisse céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

Attendu que la MRC désire contracter avec plus d'un fournisseur de services internet;

Attendu que la MRC désire pouvoir vendre les infrastructures, équipements de transmission et équipements à un ou des fournisseurs privés en cas de démantèlement de tout ou partie du réseau;

Attendu que la MRC désire constituer un fonds de démantèlement et prévoir les règles relatives à la constitution de ce fonds et à sa répartition entre les municipalités;

Attendu qu'il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale pour refléter ces modifications, et ce, conformément à l'article 4 de l'entente intermunicipale;

POUR TOUTES CES RAISONS, sur la proposition de Martha Lévesque, appuyée par Germain Boutin,

IL EST RÉSOLU :

Que l'entente intermunicipale soit modifiée conformément aux documents de modification joints à la présente résolution, lesquels seront, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexés à l'Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 et modifiée en 2017, pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale;

12) Fond local de solidarité (CLD du Haut St-François) résolution

Monsieur le maire donne l'information relative à la contribution à la recapitalisation du FSL (anciennement nommé SOLIDE) qui est un fonds permettant des investissements dans les entreprises de la MRC et, qui sont investis sous forme de prêts, que l'entreprise rembourse avec intérêts.

2018-126 Résolution no 2018-126

Attendu que :

- Le Fonds Local de Solidarité (FLS) est un fonds d'investissement dans les entreprises de la MRC, dont la gestion est confiée au Centre Local de Développement (CLD);
- Le FLS permet d'investir dans nos entreprises, et d'ainsi supporter les emplois et l'activité économique ;
- Une recapitalisation de ce fonds est nécessaire, pour en permettre une utilisation optimale ;
- La contribution des municipalités est demandée pour participer à cette recapitalisation
- Cette contribution sera accompagnée d'une participation du Fonds de Solidarité de la FTQ équivalent à quatre (4) fois la contribution municipale.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin,

ET résolu;

De verser une somme de 1 427\$ dans le FLS (Fond local de solidarité), par l'Intermédiaire du CLD (Centre local de développement)

ADOPTÉE

13) Subvention Amélioration du réseau routier

2018-127 Résolution no 2018-127

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) :

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Germain Boutin, appuyée par Jacqueline Désindes, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Newport approuve les dépenses d'un montant de 22 030.50 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

14) Nommer le maire suppléant – 2019

2018-128 Résolution no 2018-128

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseiller Germain Boutin soit nommé maire suppléant pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Nommer le Substitut à la MRC

2018-129 Résolution no 2018-129

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseiller Germain Boutin soit nommé le substitut du maire pour siéger à la M.R.C. du Haut-Saint-François lorsque le maire est dans l'incapacité d'agir pour l'année 2019.

ADOPTÉE

15) Nommer le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton - 2019

2018-130 Résolution no 2018-130

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que le conseiller Jeffrey Bowker soit nommé le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton pour l'année 2019.

ADOPTÉE

16) Nommer les comités – 2019

Monsieur le maire donne une liste des comités proposés pour 2019.

	COMITÉ – 2019
ENVIRONNEMENT (Cours d'eau – forêt – fosses septiques – CLD – SADC - DÉVELOPPEMENT	MARTHA LÉVESQUE
MADA – CITOYENS - (Pacte rural)	ANNE-MARIE YEATES DUBEAU
SÉCURITÉ CIVILE - INCENDIE (Agglomération)	JEFFREY BOWKER
VOIRIE	GERMAIN BOUTIN
	JEFFREY BOWKER
	TIMOTHY MORRISON
LOISIRS	JACQUELINE DÉSINDES

2018-131 Résolution no 2018-131

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la liste de comités décrite ci-haut soit acceptée pour l'année 2019. Le maire faisant partie de tous les comités.

ADOPTÉE

17) Demande pour pose d'un ponceau chemin Grapes

Suite à des travaux par la municipalité sur le chemin Grapes en 2017, Madame Grace McCutcheon est venue au bureau refaire une demande à savoir si et quand la municipalité va lui mettre un ponceau pour une entrée soit le 124 et 126 chemin Grapes.

Des travaux seront faits au printemps mais aucun ponceau ne sera installé de la part de la municipalité.

18) Varia ouvert

19) Période de Questions

Aucune question.

20) Fin de la séance.

2018-132

Résolution no 2018-132

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 20H10.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 3 décembre 2018.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière